

Monsieur Hervé FERON attire l'attention de Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé sur l'accès aux soins des mineurs. En cinq ans en France, le nombre d'enfants qui viennent consulter dans les centres de soins de Médecins du Monde a augmenté de 70 %. En effet, un récent rapport de Médecins du Monde démontre qu'une personne sur dix se rendant dans les 20 centres de soins de l'ONG en France est un enfant. Leur nombre a augmenté de près 70 % depuis 2007. La grande majorité de ces mineurs est étrangère, mais elle provient à 50 % de pays européens. Et 65 % de ces enfants vivent en France depuis moins d'un an. La moitié de ces enfants accueillis par l'ONG ont moins de 6 ans alors que les centres de protection maternelle et infantile (PMI) assurent gratuitement des consultations et des actions de prévention médico-sociale pour tous les enfants de la naissance jusqu'à 6 ans, indépendamment de la présence d'une couverture sociale ou d'un titre de séjour. On constate donc en France que l'accès aux droits des mineurs reste difficile malgré son incondtionnalité. Seuls 11% des mineurs disposent d'une couverture maladie lors de leur première visite aux centres de soins de l'ONG. Le retard du recours aux soins affecte également un tiers des mineurs. 32,4 % des enfants nécessitent des soins urgents ou assez urgents au moment de leur consultation. Ainsi en 2012, plus de 3100 mineurs ont bénéficié de 4900 consultations médicales dans les centres de soins de Médecins du Monde. 28% des enfants moins de deux ans présentent des signes de dénutrition. La situation de ces enfants est un indicateur qui marque la gravité de la précarité. Ainsi, il lui demande les opportunités qui pourraient s'offrir au Gouvernement pour que l'information sur les droits des mineurs soit mieux connue et que l'accès aux soins des plus précaires soit plus efficace.